

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015



MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTEINTION DE L'APPROBATION
DU PROJET EXTENSION MALARTIC
PAR LA DÉVIATION DE LA ROUTE 117

Présenté par
M. Daniel SIROIS
Propriétaire
Manufacture Ab Cable
300, rue Gilbert-Bossé
Val-d'Or (Québec)
J9P 0H4
(819) 874-1234

L'agrandissement de la fosse Canadian Malartic nous soutient en tant qu'entreprise, puisque nous sommes spécialisés dans la fabrication de câbles d'acier sur mesure pour l'industrie minière, ainsi que fournisseur de produits de ventilation et de manutention industrielle.

Notre manufacture étant située en Abitibi, spécifiquement à Val-d'Or, nous sommes prêts de Malartic et donc de la mine Canadian Malartic. Nous entretenons une bonne relation avec la mine, depuis 2007. Nous vendons des accessoires et des câbles d'acier pour des besoins spécifiques de la mine. Celle-ci aide dans l'industrie minière en :

- Favorisant les achats locaux
- Maintenant les emplois actuels en région, comprenant l'emploi de nos sept employés

C'est pourquoi la prospérité des mines nous affecte directement en tant qu'entreprise.

Ce projet nous touche aussi en tant que citoyen, le développement de la mine et sa continuation joue un rôle important dans l'économie et le développement de la région. Il est à notre avantage d'encourager une entreprise soucieuse de la sécurité de ses employés et qui minimise les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement.

Présentement, la durée de vie de la mine se termine en 2022. Ce qui mettrait fin à près de 700 emplois à la mine et à près de 550 contracteurs travaillant sur le site. Pour remédier à cette situation et donc, allonger la durée de vie de six ans, la mine Canadian Malartic projette d'agrandir leur zone d'exploitation. Ce projet consiste à dévier un tronçon de la route 117 en allongeant le parcours de 365 mètres.

Pour ce faire, ils prévoient un investissement de 50 millions de dollars pour un tracé de quatre kilomètres, entièrement défrayé par le partenariat Canadian Malartic qui consiste à :

- Maintenir la piste cyclable
- Plantation et ravégétalisation du tracé
- Réaménager le sentier QUAD
- Optimiser la sécurité sur le tronçon à l'aide de zones de dépassement maximisées
- Circulation de transit maintenue au Centre-ville
- Butte-écran paysagée entre la voie de déviation et la rue Champlain

La mise en place de ce projet présente des retombées positives majeures autant sur le plan économique que sociale. En effet, les aspects négatifs de l'option proposée sont peu considérables, soit le temps de construction et le rallongement de quelques mètres de la route, si on les compare aux bienfaits :

- Prolongation de la durée de vie de la mine
- Maintien des emplois des 670 travailleurs
- Soutient de l'équivalent de 420 emplois durant les travaux de construction
- Investissements totaux de 200 millions de dollars (50 millions pour la construction de la route et 150 millions pour l'agrandissement de la mine)
- Maintien de la politique d'achat de biens et de services locaux et régionaux.
- 905 millions de dollars en recettes fiscales pour le Québec

Pour conclure, ce projet est plus qu'acceptable et se doit d'être autorisé pour que notre région puisse assurer sa prospérité. Notre économie tourne autour des activités minières, il est donc de notre devoir de les encourager dans leurs projets.